



Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Convention de prestations 2021-2024

Protocole additionnel relatif à l'encouragement des infrastructures de recherche

Article 1 Principe

- 1. Le soutien des infrastructures de recherche est soumis aux conditions suivantes :
 - le projet est fortement piloté par la recherche ;
 - le projet s'inscrit judicieusement dans le portefeuille national et international des infrastructures de recherche.
- 2. Les contributions dont bénéficient les nouvelles infrastructures de recherche visées à l'al. 1 se limitent en principe à un financement initial d'une durée maximale de dix ans et sont allouées à condition que le financement ultérieur soit assuré par une organisation de soutien.
- 3. Le FNS continue de développer sa politique d'encouragement en faveur des infrastructures de recherche et examine la mise en oeuvre de son concept d'encouragement d'infrastructures de données (ISD) d'importance nationale (y compris l'encouragement de cohortes).
- 4. Le FNS octroie des subsides en vue de l'acquisition et du développement d'équipements de recherche de grande taille, quel que soit le domaine scientifique, et permettant de mener des projets appartenant à la recherche de pointe internationale.
- 5. Le FNS soutient, dans la mesure de ses possibilités, les groupes de travail et initiatives initiés par la Confédération dans le domaine des données (développement d'infrastructures de données, utilisation de données, échange de données à des fins de recherche).

Article 2 Éditions scientifiques

1. Le transfert de projets d'édition en sciences humaines du FNS à l'ASSH ainsi que l'évaluation s'effectuent selon les règles convenues entre le FNS, l'ASSH et le SEFRI le 14 février 2017 (procédure formalisée).

- 2. Les éditions auparavant encouragées par le FNS et reprises par l'ASSH au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :
 - collection des sources du droit suisse (SDS)
 - édition bâloise de la correspondance de Jean Bernoulli¹
 - édition critique historique correspondance choisie de Johann Caspar Lavater
 - œuvres complètes d'Anton Webern
 - manuscrits du Moyen Âge et des débuts de l'époque moderne de la collégiale Saint-Michel de Beromünster, de l'église Saint-Oswald de Zoug et du Couvent des Cordeliers de Fribourg
 - édition critique de Robert Walser
 - édition critique historique des œuvres et lettres complètes de Jeremias Gotthel
 - fonds littéraire Karl Barth
- 3. Les moyens financiers correspondants sont inscrits dans la contribution de base allouée au FNS. Ils sont transférés aux académies selon la clé de répartition suivante :

Année	2021	2022	2023	2024	2021-2024
Montant en CHF	3 078 100	3 226 100	3 290 700	3 356 500	12 951 300

4. Il n'est pas prévu de transférer d'autres éditions du FNS aux académies durant la période 2021-2024.

Article 3 Soutien à d'autres infrastructures de recherche

Conformément au message (mandat d'encouragement explicite), le FNS soutient en outre, durant la période 2021-2024, les infrastructures de recherche (infrastructures et répertoires de données compris) suivantes :

Discipline	Nom	Contribution 2021-2024 (CHF)	Remarques
SSH	Fondation suisse pour la recherche en science sociales FORS (contribution de base)	32 800 000	Détails selon convention de prestations entre le FNS et la FORS
SSH	Data and Service Center for the Humanities DaSCH (contribution de base)	9 200 000	Détails selon convention de prestations entre le FNS et le DaSCH
MINT	ICOS-CH phase 3	4 000 000	
LS	Swiss Biobanking Platform SBP	max. 4 000 000	Détails selon convention de prestations séparée et en accord avec

¹ Le transfert de l'édition bâloise de la correspondance de Jean Bernoulli intervient sous réserve d'une seconde évaluation positive du comité d'évaluation constitué par l'ASSH et le FNS.

Discipline	Nom	Contribution 2021-2024 (CHF)	Remarques
			les activités encouragées par le SEFRI
LS	Swiss Clinical Trial Organisation (SCTO)	max. 4 000 000	Détails selon convention de prestations séparée et en accord avec les activités encouragées par le SEFRI
Toutes les disciplines	Assurer la participation aux projets d'infrastructures de recherche européennes, à savoir : Integrated Carbon Observation System (ICOS ERIC – à l'EPFZ) Biobanking and Molecular Resources Research Infrastructure (BBMRI-ERIC – à la Swiss Biobanking Platform) Consortium of European Social Science Data Archives (CESSDA ERIC – à la FORS) European Social Survey (ESSurvey ERIC – à la FORS) Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe (SHARE ERIC – à la FORS) Digital Research Infrastructure for the Arts and Humanities (DARIAH ERIC- au DaSCH)	Les coûts de participation sont inscrits au budget global des institutions responsables	

Article 4 Études de cohortes

Conformément au message (mandat d'encouragement explicite), le FNS soutient durant la période 2021-2024 les études de cohortes suivantes, pour autant que leur évaluation soit positive :

- Swiss HIV cohort study (SHCS)
- Swiss transplant cohort study (STCS)

Un total de CHF 4 000 000 est prévu pour la poursuite de ces deux études de cohortes. La répartition de ce montant sur l'une et l'autre études de cohortes est fonction de l'évaluation.

En vue de la période 2025-2028, le FNS examine dans quelle mesure les études de cohortes évaluées positivement répondent aux critères d'encouragement d'infrastructures de données (ISD) d'importance nationale ainsi que le rôle qu'il peut être amené à jouer dans d'éventuelles études de cohortes futures (voir aussi « objectif stratégique » et « livre blanc » au chapitre 3.2 de l'annexe à la convention de prestations).